

FOOT DEUX-SEVRES

HEBDO



N° 07 - Vendredi 20 Septembre 2019

Coordonnées

Siège Social et Adresse

Postale :

23 Rue Pied de Fond . B.P. 18312
79043 NIORT CEDEX 9

Accueil :

BOUDREAU Dominique
LEGÉ Annie
MAHAOUDI Hakim
POIRAUULT Jean-Luc
Tel : 05.49.79.18.52 - Fax : 05.49.79.46.36

Site officiel et E-Mail :

Site : <http://foot79.fff.fr>
e-mail : district@foot79.fff.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au Jeudi : 8 h 00 . 17 h 00
Vendredi : 8 h 00 . 17 h 00 de Novembre
à Mars et 16 h 00 d'Avril à Octobre

Réunions Manifestations

Lundi 23 Septembre 2019
Réunion Décentralisée à Voulmentin

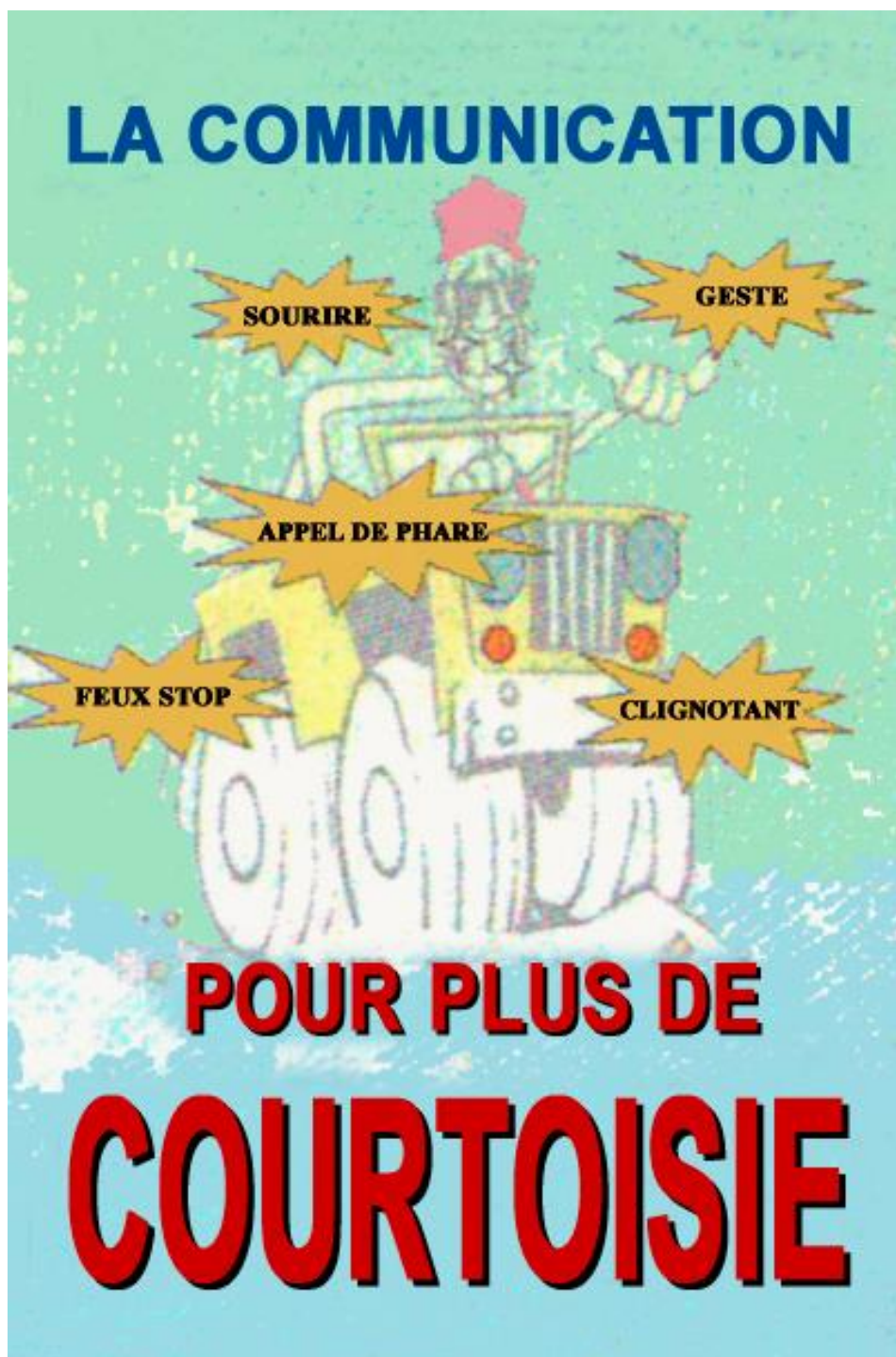
Jeudi 26 Septembre 2019
Commission Sportive
Commission Discipline
Commission Futsal

Lundi 30 Septembre 2019
Réunion Décentralisée à Melle

Mardi 1^{er} Octobre 2019
Tirage Coupe Futsal à 19 h 00 au District

Sommaire

Commission Sportive	
Litiges et Contentieux	0 0 0 0 . 0 p 02
Commission For Pro Com	
Réunions Décentralisées	0 0 0 p 05
Commission des Jeunes	0 0 0 0 p 06
Commission Technique	0 0 0 0 .. p 07
Nos Partenaires	0 0 0 0 0 0 .. p 08
Avis aux Clubs	0 0 0 0 0 0 . 0 p 09





COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion Restreinte du 19 Septembre 2019 Procès-Verbal n° 06

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Secrétaire : Mr GODET Jean-Marie

Membres Présents : MM. HILLAIRET Patrick - PRUNIER Jacky

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires dans un délai de 10 jours à compter du lendemain de la notification.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 05 du 12 septembre 2019 est adopté à l'unanimité des Membres présents avec la modification suivante : Forfait Général du club de Fomperron Ménigoute en Championnat Futsal 2^{ème} Division poule B : Amende de 3 X 30 " soit 90 " .

WEEK-END DU 07 /08 SEPTEMBRE 2019

Match n° 50528.1 Montravers È St Pierre des Echaubrognes en D4 poule A

Dossier transmis par la Commission de Discipline

La Commission de Discipline lors de sa réunion du 12 Septembre 2019 PV N° 01, a donné match perdu par pénalité à l'équipe de Montravers (1).

La Commission Sportive Litiges et Contentieux enregistre la décision prise par la Commission de Discipline, à savoir : Match perdu par pénalité à l'équipe de Montravers (1) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de St Pierre des Echaubrognes (2) avec 3 buts et 3 Points.

Match n° 50597.1 Clazay È St Sauveur en D4 poule B

Dossier transmis par la Commission de Discipline

La Commission de Discipline lors de sa réunion du 12 Septembre 2019 PV N° 01, a donné match perdu par pénalité à l'équipe de St Sauveur (2).

La Commission Sportive Litiges et Contentieux enregistre la décision prise par la Commission de Discipline, à savoir : Match perdu par pénalité à l'équipe de St Sauveur (2) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de Clazay (1) avec 3 buts et 3 Points.

Match n° 50794.1 Cherveux È Mauzé S/Mignon en D4 poule E

Dossier transmis par la Commission de Discipline

La Commission de Discipline lors de sa réunion du 12 Septembre 2019 PV N° 01, a donné match perdu par pénalité à l'équipe de Mauzé S/ Mignon (2).

La Commission Sportive Litiges et Contentieux enregistre la décision prise par la Commission de Discipline, à savoir : Match perdu par pénalité à l'équipe de Mauze S/ Mignon (2) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de Cherveux (1) avec 3 buts et 3 Points.



Match n° 51920.1 Limalonges É Lezay en D5 poule H

Dossier transmis par la Commission de Discipline

La Commission de Discipline lors de sa réunion du 12 Septembre 2019 PV N° 01, a donné match perdu par pénalité à l'équipe de Lezay (2).

La Commission Sportive Litiges et Contentieux enregistre la décision prise par la Commission de Discipline, à savoir : Match perdu par pénalité à l'équipe de Lezay (2) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de Limalonges (1) avec 3 buts et 3 Points.

WEEK-END DU 14 /15 SEPTEMBRE 2019

Match n° 52708.1 RC Parthenay Viennay É St Varent Pierregeay en Coupe des Deux-Sèvres Seniors

Arbitre : Mr. MOUSSA Soulaïmana

Réclamation d'après match du club de Parthenay Viennay RC

Je soussigné, DECRESSAC Arnaud (Licence N°1142424218), capitaine du R.C. PARTHENAY VIENNAY 2, porte des réserves sur la qualification et la participation à la rencontre seniors n°21865900 du samedi 14 septembre 2019 en Coupe des Deux-Sèvres, du joueur de l'U. S. ST VARENT PIERREGEAY 2, GIVELET Maxime (Licence N°2543379908).

Motif : Ce joueur, qui a participé au dernier match en équipe supérieure ne peut être incorporé en équipe inférieure et participer à la présente rencontre, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures.

La Commission déclare la Réclamation d'après match recevable en la forme.

Après vérification de la feuille de match, et après avoir pris connaissance des éléments de ce dossier.

La Commission Sportive Statuts et Règlements reconnaît avoir donné des renseignements incomplets au club de St Varent Pierregeay à propos de la participation d'un joueur. Ces informations incomplètes sont à l'origine du litige ayant provoqué la Réclamation d'après Match. (Dispositions qui s'appliquent pour les rencontres de championnat)

Par conséquent, la Commission décide de maintenir les deux équipes qualifiées pour la suite de la compétition, en Coupe des Deux-Sèvres.

Match n° 52843.1 Le Tallud/Sud Gâtine É Autize Orée en Coupe Départementale U17

Arbitre : Mr. FOUILLET Amaël

Réclamation d'après match du club du Tallud

Je soussigné, LUSSEAU Flavien (1129347962), Dirigeant du club du Tallud, porte des réserves sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs, appartenant à Autize Orée.

Motif : Des joueurs sont nés en 2002. Ils ne peuvent donc participer à la rencontre en application des R.G. de la F.F.F.

La Commission déclare la Réclamation d'après match recevable en la forme.

Après vérification de la feuille de match constate :

Que tous les joueurs (14) figurant sur la feuille de match sont titulaires d'une licence correspondant à leur catégorie d'âge (U17-U16), comme mentionné par l'Article 66 des Règlements Généraux de la F.F.F. Ce qui leur permettait d'intégrer et de participer à la rencontre citée en référence.

Par conséquent, déclare la réclamation non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Le Tallud/Sud Gâtine (2) . Autize Orée Fc J (1) 0-4

Les droits de confirmation de la réclamation soit 70", seront portés au débit du club du Tallud.

FORFAITS

Amende de 30 €

Arçais en Coupe Deux-Sèvres

Neuvy Bouin en Coupe Deux-Sèvres

Chiché en D5 poule D . 1^{er} Forfait

Amende de 20 €

Portugais Niort en Coupe Départementale U17

Beaulieu Breuil en Coupe Départementale U17



Niort Clou Bouchet en Coupe Départementale U17
 Beauvoir S/Niort en Coupe Départementale U15
 Bessines Asptt en Coupe Départementale U15
 Niort St Florent en Coupe Départementale U15
 G.J. Sud Deux-Sèvres en Coupe Départementale U15
 Val de Boutonne en U15 2^{ème} Division poule B . 1^{er} Forfait

FORFAIT GENERAL

Le club de **Champdeniers Pamplie** déclare le **Forfait Général** de son équipe 3 en **D5 poule E**, les adversaires hebdomadaires de cette équipe seront exempts.

MODIFICATIONS

WEEK-END DU 21/22 SEPTEMBRE 2019

Le match n° 50668.1 Pays Thénezéen . Amailloux en D4 poule C se déroulera le dimanche 22 septembre 2019 à 13 h 00 sur le stade de La Peyratte (match inversé . le match retour se déroulera le dimanche 09 février 2020 à 15 h 00 sur le stade d'Amailloux).

WEEK-END DU 28/29 SEPTEMBRE 2019

Le match n° 51595.1 Amailloux . Boismé Clessé en D5 poule C se déroulera le dimanche 29 septembre 2019 à 15 h 00 sur le stade d'Amailloux

COURRIERS

Du club de Echiré St Gelais AS :

Ne souhaite plus inscrire ses équipes de R1 et R3 au Challenge 79.

Pris note

Des clubs de Avenir Autize/Ardin et Brion

Suite à la demande du club de Brion pour intégrer le championnat de D5, et au Forfait de ChampdeniersPamplie. Suite également à la proposition de l'Entente Avenir Autize/Ardin 3 actuellement en la poule A du championnat de D5 qui accepte, pour faciliter l'intégration d'une équipe de Brion, de rejoindre la poule E en lieu et place de ChampdeniersPamplie.

Reçu l'accord du club de Brion pour intégrer la poule A cette 1^{ère} phase.

En conclusion :

1/ Brion 2 intègre la poule A en lieu et place de l'équipe de l'Entente Avenir Autize/Ardin 3

2/ l'Entente Avenir Autize/Ardin 3 intègre la poule E en lieu et place de l'équipe de ChampdeniersPamplie 3

Les clubs des poules concernées ont été avisés par la messagerie Zimbra.

Des clubs de Brion et de Vrère

Déclaration d'entente entre les deux clubs en D5, avec Brion en club support.

Pris note.

Le Secrétaire
Jean-Marie GODET



Le Président
Gilles BAUDOUIN



COMMISSION FOR PRO COM

Réunions Décentralisées

ORDRE DU JOUR :

- 🚩 Ouverture de la séance par Mr. GUIGNARD Daniel, Président du District
- 🚩 Arbitrage : mises à jour des Lois du Jeu
- 🚩 Réserves sur FMI
- 🚩 Procédure des engagements arbitre
- 🚩 Mesures disciplinaires : Sanctions - Amendes
- 🚩 Diplôme 1^{ère} Division CFF3 (32heures)
- 🚩 Foot à Huit : coupe
- 🚩 Foot Loisir à 11 ou à 8
- 🚩 Prélèvement clubs : Saison 2020 . 2021
- 🚩 Licences : Foot Loisir . matchs amicaux
- 🚩 Club House
- 🚩 Questions Diverses
- 🚩 Conclusion des débats par le Président

Si vous souhaitez que ~~un~~ ~~débatte~~ ~~de~~ ~~un~~ ~~sujet~~ ~~qui~~ ~~vous~~ ~~tienne~~ ~~à~~ ~~c~~ ~~Ê~~ ~~ur~~, dans les questions diverses, il serait souhaitable que vous nous le présentiez par écrit via la messagerie Zimbra, huit jours avant la réunion, ce qui nous permettra de l'étudier et de y apporter la meilleure réponse possible.

★★★★★

2^{ème} REUNION A VOULMENTIN LE LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019 A 20 H 30 SALLE DES FETES DE L'ANCIENNE COMMUNE DE ST CLEMENTIN

Clubs Invités :

ARGENTONNAIS PAYS - AUBINRORTHAIS - BEAULIEU BREUIL - BOCAGE - BRESSUIRE FC - BRION - CERIZAY CO - CERIZAY PORTUGAIS - CLAZAY - COMBRANSSIERE - COMORE - COULONGES THOUARSAIS - COURLAY - GENNETON - L'OUIN PAYS - LOUZY - LUTAIZIEN OIRON - MAHORAIS - MAUZE RIGNE - MONTRAVERS NOIRLIEU CLNC - NUEILLAUBIERS - PINBRECIERES - ST AMAND S/SEVRE - ST CERBOUILLE - ST JEAN MISSE ST PIERRE DES EECHAUBROGNES - ST VARENT PIERREGEAY - TERVES - THOUARS FOOT 79 - VERGENTONNAISE VOULMENTIN ST AUBIN - VRERE - VRINES

3^{ème} REUNION A MELLE LE LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019 A 20 H 30 SALLE DU TAPIS VERT

BOUTONNAIS FC - CELLES VERRINES - CHENAY CHEZ SEPVRET - CLUSSAIS - EXOUDUN - LAMBON - LEZAY - LIMALONGES - LOUBIGNE - PAYS MELLOIS - PAIZAY LE TORT - PERIGNE - ROM - SAUZEEN - ST MARTIN LES MELLE - ST ROMANS LES MELLE - ST VINCENT CHAIL MAISONNAIS - VAL DE BOUTONNE





COMMISSION DES JEUNES

Procès-Verbal n° 7
Du 16 Septembre 2019

REPORT DES RENCONTRES

1/ Coupe GAMBARDELLA du 28 Septembre 19 : Match VASLES P. THENEZEEN 1 / MONTMORILLON 1

L'attente VASLES-P. THENEZEEN disputant cette compétition avec son équipe U17 D2, alors la rencontre de championnat VASLES- P. THENEZEEN 1 / CLOU BOUCHE 1 (U17 -2^{ème} Division- Poule B) est reportée au 19/10/2019 à 16 heures à Vasles.

2/ Coupe LFNA U17 du 28 Septembre 19 : Match EMF STE EANNE 1 / BOCAFOOT 1

En conséquence, la rencontre de championnat GJ BOCAFOOT 2 / LE TALLUD-SUD GATINE 2 (U17 -2^{ème} Division- Poule A) est reportée au 19/10/2019 à 14 heures à Rorthais.

3/ Coupe LFNA U17 du 28 Septembre 19 : G.J.3 VALLEES 86 (1) / CHERVEUX 1

En conséquence, la rencontre de championnat CHERVEUX 1 / VASLES P. THENEZEEN 2 (U17 -2^{ème} Division- poule B) est reportée au 19/10/2019 à 15 heures 30 stade de Perrières à Cherveux.

4/ Coupe LFNA U17 du 28 Septembre 19 : ECHIRE ST GELAIS 1 / CÉ UR DE SAINTONGE 1

En conséquence, la rencontre de championnat AVENIR 79 (1) / ECHIRE ST GELAIS 1 (U17 -2^{ème} Division- Poule B) est reportée au 19/10/2019 à 14 heures sur le stade de ST Rémy.

5/ Coupe LFNA U17 du 28 Septembre 19 : NIORT ST LIGUAIRE 1 / G.J. OLERON 1

En conséquence, la rencontre de championnat AUTIZE OREE 1 / NIORT ST LIGUAIRE 1 (U17 -2^{ème} Division- Poule B) est reportée au 19/10/2019 à 15 heures sur le stade du Busseau.

6/ Coupe LFNA U17 du 28 Septembre 19 : CELLES-VERRINES (1) / ESAB 96 FC (1)

En conséquence, la rencontre de championnat VAL DE BOUTONNE FOOT 1 - CELLES-VERRINES 1 (U17 -2^{ème} Division- Poule C) est reportée au 19/10/2019 à 15 heures sur le stade de Secondigné.

N.B : Lors de la constitution des poules et du calendrier, les inscriptions en coupe Régionale LFNA U17 n'étaient pas closes. A noter également que la saison dernière, il n'y avait pratiquement aucune équipe évoluant à la fois en U17 D2 et en coupe Régionale LFNA.

Le ~~L~~Animateur de la Commission
Dany BODIN



Le Secrétaire
Jean-Paul DENIAU



COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION FINALE U15

Suite aux Détections Initiales des U15, vous trouverez ci-contre la liste des joueurs retenus pour la Détection Finale et convoqués le

mercredi 25 septembre 2019 à 14 h 30

Stade de la Grande Croix à Niort.

Cette opération vise à préparer la Sélection U15 des Deux-Sèvres qui effectuera des rencontres Interdistricts à FLOIRAC les 24 et 25 octobre 2019



LISTE DES JOUEURS U15 NES EN 2005 ET RETENUS Le mercredi 25 septembre 2019 **A NIORT** (stade de la Grande Croix)

FC BRESSUIRE/TERVES

BIBAULT Enzo
BROUSSEAU Maxence
CHEKRAOUI Amjed
JOURNAULT Charles
NAN SOUEILEM Bulahi

GATIFOOT

STILES Harvey
SENECHAULT Logan
GEFFARD Martin (section Fontanes)

THOUARS FOOT 79

GREGOIRE Hugo

FC CHAURAY

DEVAUD Lenny
CHUILLET Antoine
DAVID Tom (section Fontanes)
NHOMMASITH Tom (section Fontanes)
DANO Thomas (section Fontanes)
LANDRY Esteban (section Fontanes)

CHAMOIS NIORTAIS FC

ABESE Otchowan
VOUHE Jules
VOISIN Stanley
CHERRUAU Ryan
FERRAS MARINHO Martin
LANGLOIS Romain
RAMBAUD Jules (section Fontanes)
BILLY Manech (section Fontanes)
BORGOLTZ Louis (section Fontanes)
DAUPHIN Erwan (section Fontanes)
HOCHEDÉZ Loan (section Fontanes)
TALBOT Noah (section Fontanes)
DE SOUSA Swann (section Fontanes)
VINCENT Kylian (section Venise Verte)

UA NIORT SAINT FLORENT

SISSAOUT Roman

OREE DE L'AUTIZE

JOURNAUD Angel

CO CERIZAY

GONNORD Nolan
CANTET Teddy
GILLES Fridolin

VAL DE BOUTONNE

PRMAULT Mael



NOS PARTENAIRES



Le bon sens a de l'avenir



Tous les ingrédients de l'amour





AVIS AUX CLUBS

F.M.I. - POINTS IMPORTANTS

ATTENTION :

L'équipe recevante est en charge de la FMI, c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB



1. GESTION DES UTILISATEURS

- Avant le début de saison, le correspondant Footclubs du club doit vérifier le bon paramétrage des comptes des utilisateurs de la FMI au sein de son club (profil, gestionnaire FMI et équipes associées)
- Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J :
- Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

2. PREPARATION DES EQUIPES

• **L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE**

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **uniquement**.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
- **RECUPERATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNEES DU MATCH**
- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**. Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche => à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre



Nous avons constaté que de trop nombreux clubs essayaient de faire des récupérations de données **entre 14h00 et 14h30 le dimanche, ce qui n'est pas du tout efficace en matière de usage et ce qui provoque inévitablement des temps de récupération plus important.**

IMPORTANT : Si la récupération des données par le club recevant ne conclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin.

Merci de prendre connaissance des points ci-dessous :

- Noter à bien **vérifier** que vos **CODES Footclubs sont toujours actifs** (comme vous le savez, pour des raisons de sécurité les codes footclubs doivent être changés plusieurs fois par an). la procédure est simple :
 - Connectez-vous avec vos anciens codes sur **FOOTCLUBS** et le logiciel vous demandera de modifier votre mot de passe si est arrivé à expiration.
 - Ou connectez-vous sur le **site assistance FMI** dans la 5ème rubrique
- Une connexion internet est nécessaire pour récupérer les données en amont (*le jour du match avant de partir au stade*) et pour transmettre la feuille de match à l'issue du match, **MAIS en aucun cas** une connexion internet est nécessaire pour gérer la feuille de match.
- Pensez à **bien effectuer une dernière synchronisation** (le jour du match) avec **la tablette** qui **sera utilisée** lors du match (à l'aide du bouton « **Charger les Données** »)
- Pensez à bien emmener votre listing de licenciés le jour du match

Pour tous les matchs où la FMI rencontre des problèmes, nous tenons à remercier tous les clubs qui nous ont fait parvenir les constats de échecs FMI : <https://foot79.fff.fr/wp-content/uploads/sites/31/bsk-pdf-manager/593f864d215607e031e3253152683c5f.pdf>

Si vous rencontrez des problèmes, merci de contacter Hakim **MAHAOUDI** :

05.49.79.53.05 - HMAHAOUDI@foot79.fff.fr





Communiqué de Presse
Bordeaux, le 23 janvier 2019

Contacts Presse :
Pierre Husson
p.husson@rematch.fr / 06 45 68 55 37
Franck Si-Hassen
franck@rematch.fr / 06 14 89 27 78

Rematch : Les spectateurs immortalisent les meilleures actions du sport amateur en vidéos courtes et virales

La start-up girondine ouvre officiellement le 23 janvier 2019 son concept magique après avoir été rejointe par **Jean-Pierre Papin** puis avoir levé des fonds fin 2018.

Rematch crée un service inédit et innovant notamment grâce à une application mobile gratuite basée **l'effet flashback** en vidéo. **Football, Rugby, Basket Ball et Handball** sont les tout premiers sports disponibles pour le plus grand plaisir des clubs amateurs, des licenciés comme de leurs amis et famille.

En France, plus de 164 000 clubs amateurs n'attendaient que ça : leur public peut maintenant immortaliser les moments forts de leurs équipes et les **partager instantanément** !

Rematch propose aux habitués des bords de terrains un système unique : **remonter le temps** pour capturer uniquement les plus belles actions de leurs équipes favorites. Quand le spectateur assiste à une action spectaculaire, il lui suffit de presser le bouton magique et l'application récupère **l'action en flashback** – plus besoin d'anticiper les moments forts ni de filmer l'intégralité des matchs. Les vidéos sont disponibles sur l'app comme sur le site de Rematch ainsi que sur les sites des clubs et partenaires qui le souhaitent. Cerise sur le gâteau, le **résumé de chacun des matchs** est disponible automatiquement.

« Parce qu'il n'y a pas que les pros qui le méritent, Rematch met en lumière les talents du sport amateur et permet à tous de visionner les moments forts entre amis ou en famille ! Avec Rematch, c'est le spectateur qui décide les actions qui valent la peine



d'être immortalisées. Rematch pense également aux clubs : ils ont aussi la possibilité d'attirer des sponsors grâce à la visibilité que procure le format vidéo », déclare Pierre Husson, co-fondateur de Rematch.

Jean-Pierre Papin n'oublie pas que, comme tous les pros, il a débuté le football dans des clubs amateurs. Après avoir lancé leplusbeaubut.com en 2013, il découvre Rematch fin 2017 et trouve enfin dans l'innovation de l'application mobile et l'élargissement à tous les sports le moyen de développer son idée originelle à grande échelle.

A propos de Rematch

Rematch, c'est le fruit de la start-up girondine La Passe Vidéo SAS. Créé en 2017 par François Alary, Pierre Husson et Franck, Si-Hassen, le projet de départ est soutenu financièrement par la Région Nouvelle-Aquitaine et accompagné par 1Kubator au sein des locaux du Groupe Sud-Ouest à Bordeaux. Après la réussite du bêta-test de février à mai 2018, la start-up lance officiellement le service Rematch le 23 janvier 2019.

Jean-Pierre Papin - ancien joueur et entraîneur professionnel de football - est notamment Ballon d'Or 1991 et consultant TV. Il a fondé le service leplusbeaubut.com en 2013 avant de rejoindre Rematch en 2018.